N° 110. Mercredi 8 Mai 1844. 2½ 15me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an.	26 fl.	30 fl.
Pour six mois.	14 »	16 »
Pour trois mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les premières lignes 1 fl. 50, timbre compris, [illegible], par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht (Noordzijde)*.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES, Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *francs de port*.

LA HAYE 7 Mai.

Par arrêté du 27 avril dernier, le roi a accordé le rang de colonel au lieutenant-colonel pensionné F. J. van Wintershoven, et cela par exception favorable, sans aucune conséquence pour l'avenir et sans charge pour le trésor.

— S. M. a accordé l'autorisation de continuer à porter l'uniforme de l'arme dans laquelle ils ont servi, aux majors d'infanterie A. D. Weber, et H. F. Eymael, aux capitaines S. J. Cotteau, F. Meyer et C. Boeckheimer, tous pensionnés.

Les conséquences des changemens qui vont être introduits dans le tarif anglais, se sont déjà fait sentir au marché de Londres. Le café de Ceylan a éprouvé une baisse de prix. Les sucres des Indes Occidentales sont mieux cotés qu'on n'aurait osé l'espérer. Au reste ces changemens n'auront lieu qu'en novembre.

La Société de commerce néerlandaise a frété les navires suivans pour le mois courant :

Pour *Amsterdam :* les navires le *Ryn*, l'*Elise*, le *Flévo*, le *Billiton*, *la Josephine*, *la Catherine* et *le Luciparas*.

Pour Rotterdam : les navires, l'*Europe*, le *Mary*, *la Hildegonda*, *la Jeanne-Maria* et le *Hugo Grotius*.

Pour *Dordrecht :* les navires le *Oud-Nederland* et le *Schiedam*.

— Le 2 de ce mois a eu lieu à Franeker la vente publique des fruits et des plantes du jardin botanique du ci-devant athénée de cette ville. Le produit de la vente a surpassé l'attente générale.

— On écrit de Bois le-Duc que l'autorisation pour la construction d'un chemin de fer d'Anvers à Breda et de là jusqu'à Bois-le-Duc n'a pu être accordée surtout à cause de considérations stratégiques.

Il y a quelques semaines une commission d'agriculture de la Flandre occidentale proposa de ne plus se servir de chevaux pour la charrue et de les remplacer par la bêche, afin d'employer une plus grande quantité de bras.

Le *Journal de Bruxelles* trouva que ce projet était un peu exagéré. Mais il paraît, que les idées commerciales de cette feuille, ne sont guère plus avancées que celles sur l'agriculture énoncées par la commission flamande.

Dans un de ses derniers n° le *Journal de Bruxelles* s'exprime ainsi :

« Ne ressort-il pas clairement de ce que nous avons démontré que nous devons pousser nos navires vers les contrées transatlantiques, qui chaque année fournissent à notre consommation pour 60 ou 70 millions de denrées, tandis qu'elles ne nous achètent que pour 6 ou 7 millions. Ne vaudrait-il pas mieux se passer de denrées coloniales et y suppléer par des succédanés indigènes, par exemple, le café par la chicorée, le sucre de canne par le sucre de betterave, que de rester dans une situation pareille et d'alimenter, à nos dépens, la production de nos rivaux ? Pour nous, cela ne fait pas l'objet d'un doute. Notre agriculture recueillerait au moins les bénéfices de ce système rétrograde, tandis que tout le monde souffre du système actuel. »

Le *Journal de Liége*, dit à ce sujet :

« C'est sans doute pour protéger la navigation que l'on prêche de semblables théories. La bêche en place de la charrue, les succédanés au lieu de produits coloniaux! Je les attends à la discussion prochaine du froment, car, en vérité, pourquoi ces gens-là ne mangeraient-ils pas du foin. »

M. J. de Haan, officier de l'état-civil à Kralingen, déjà honorablement connu par son invention d'une nouvelle machine à vapeur, qu'il fit parvenir en 1824 au département de la marine, a été agréablement surpris ces jours-ci. S. A. R. le prince d'Orange, lui a remis au nom du roi. l'ordre de la Couronne de chêne, comme un témoignage de sa haute satisfaction pour la nouvelle machine à vapeur que M. de Haan avait confectionnée sur une petite échelle, pour servir à l'instruction des élèves de l'Académie royale de Delft. On sait que S. A. R. le prince d'Orange, est le protecteur de cette Académie.

Hier, a eu lieu dans un des appartemens de l'académie de dessin une assemblée d'artistes et de souscripteurs pour la statue à ériger à notre Rembrandt, pour examiner le modèle proposé à cette fin. Le modèle a été approuvé unanimément. Séance tenante, il a été décidé, que tous les artistes réunis prêteront leur talent à la composition d'un album, dont le produit sera employé à couvrir une partie des frais de ce monument.

On dit que la somme léguée par feu le roi Guillaume-Frédéric aux pauvres de la ville de Rotterdam, s'élève à 100,000 florins. Un legs particulier a été fait en outre en faveur des pauvres de l'église réformée de cette ville.

Le village de Baardwyk a été, ces jours-ci, le théâtre de deux incendies consécutifs qui ont détruit cinq bâtimens. On craint que ce double désastre ne soit l'œuvre de la malveillance.

On est occupé en ce moment, à faire des préparatifs, pour éclairer au gaz les deux façades du palais royal à Amsterdam. Par ordre et aux frais de feu S. M. Guillaume Ier, six belles colonnes en fer ont été fondues dans la fabrique de MM. Dixon et Cie, du poids de 2,500 kilogr. chacune, et dont quatre seront placées devant la façade de front, et deux devant l'autre.

On écrit de Leeuwarden, en date du 2 mai. Nous apprenons que S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas, en sa qualité d'exécuteur testamentaire du feu roi Guillaume-Frédéric, a donné connaissance aux administrations de bienfaisance de notre ville que le testament contient un legs de quatre mille florins pour les pauvres de l'église réformée et d'autres legs pour les différens établissemens de bienfaisance de Leeuwarden.

Avant-hier, ont eu lieu pour la première fois, dans les différentes églises de cette ville, les prières pour l'heureuse délivrance de S. A. R. la grande-duchesse héréditaire de Saxe-Weimar-Eisenach, fille de nos augustes souverains.

Affaires de France.

La chambre des pairs a enfin émis un vote dans la question de l'enseignement. Après avoir entendu, dans la séance du 4 mai, MM. de Barthélemy et de Broglie, elle a adopté l'amendement proposé par la commission. Il est, comme on sait, ainsi conçu :

« La matière et la forme de l'examen de bachelier seront réglées par une ordonnance rendue comme les réglemens d'administration publique. »

Ce qui veut dire que le ministre prendra l'avis du conseil royal, le soumettra d'abord à la délibération du cabinet tout entier, puis l'enverra au conseil-d'état, qui lui fera subir une nouvelle épreuve, le rapportera de nouveau au conseil des ministres, et enfin le publiera par ordonnance royale. On voit tout de suite, que les membres du conseil royal ne seront plus que des commis chargés de préparer un travail, auquel ils ne pourront plus donner ni autorité, ni sanction.

Il résulte de ce nouvel état de choses, que le conseil royal sera amoindri et qu'il n'aura plus la direction suprême des études à laquelle il s'était si bien fait. C'est là la portée réelle de l'amendement adopté par la chambre des pairs. Personne n'ignore, en effet, que l'instrution secondaire a précisément pour but de préparer à toutes les carrières civiles, à toutes les professions libérales, et que le baccalauréat est la première porte qu'il faut ouvrir. Le cours d'études avait donc pour but principal l'examen du baccalauréat, et il est évident que ceux qui en ordonnaient le programme conservaient, par cela même, une influence dominante sur toutes les écoles publiques ou privées. Jusqu'à présent, c'était le conseil royal qui réglait seul la matière et la forme de l'examen ; un arrêté y suffisait. Rien de tout cela n'aura plus lieu à l'avenir :

L'amendement de la commission a été adopté à la presque unanimité des voix. M. Villemain, ministre de l'instruction publique, MM. Cousin, Rossi et les autres universitaires ont seuls voté contre.

La chambre des députés avait à statuer, dans sa séance du 4 mai, sur une pétition des ouvriers de Paris demandant l'abolition immédiate, dans cette session, de l'esclavage aux colonies. — La commission proposait l'ordre du jour ; mais le débat a été décisif, et la chambre a manifesté si nettement et si vivement son sentiment, qu'il n'est plus possible d'ajourner longtemps la mesure de l'émancipation des noirs.

Voici l'opinion du *Journal des Debats* sur la couleur générale qu'a prise la discussion à la chambre des pairs :

Nous ne voulons rien cacher et rien taire. Le profond respect que nous avons pour la chambre des pairs, ne doit pas nous empêcher de dire ce que nous pensons. Sans doute, il est probable que nous nous trompons, quand nous ne partageons pas l'opinion qui semble dominer dans la chambre des pairs, sans doute, il est probable que nous interprétons mal la pensée du pays, quand nous croyons que la chambre s'en éloigne ; mais, notre pensée, dût elle être une erreur, nous devons la manifester franchement. Nous pensons donc que, dans la discussion de la loi sur l'instruction secondaire, la chambre des pairs, à son insu sans doute, se laisse aller contre ce qu'on appelle la philosophie, à des soupçons et à des défiances que beaucoup de choses expliquaient sous la restauration, mais que rien ne justifie aujourd'hui. Nous nous souvenons du temps où tantôt on interdisait la parole à la philosophie, et où tantôt on lui prescrivait de parler en latin, afin, sans doute, qu'elle fût moins dangereuse, étant moins populaire.

Nous l'avouerons ; la philosophie alors pouvait exciter quelques craintes dans l'esprit des partisans de l'ancien régime ; En effet, elle avait fait alliance avec la politique libérale. La philosophie que M. Cousin enseignait à la Sorbonne, était étroitement alliée avec la politique que défendait, dans les chambres, l'opposition constitutionnelle. Elle recherchait les principes ; la politique tirait les conséquences et faisait les applications. Lisez les cours de M. Guizot, de M. Villemain, de M. Cousin ; lisez le *Globe*, que rédigeaient M. Duchâtel, M. Vitet, M. de Rémusat ; lisez la *Revue Française*, qui avait pour collaborateurs M. le duc de Broglie, M. de Barante, M. de Sainte-Aulaire ; lisez, enfin, les discours de M. Royer-Collard ; partout la philosophie est mêlée à la politique. La philosophie, enfin, à cette époque, faisait corps avec cet esprit libéral qui luttait opiniâtrement contre le génie réactionnaire de la restauration. Personne alors ne reprochait à la philosophie d'être creuse et [illegible] ne l'accusait de témérité et d'impiété. Est-ce que, depuis 1830, elle a changé d'esprit ? Est-ce qu'elle est devenue, tout-à-coup, incrédule et séditieuse ? Non ! Depuis 1830, la philosophie s'est séparée de la politique : elle est rentrée dans le sein des écoles, elle est redevenue une science toute accadémique. D'où viennent donc les terreurs qu'elle inspire? On veut la restreindre et la contenir ; on s'en défie et pourquoi? parce qu'elle est dénoncée et calomniée? Ne l'était-elle pas en 1827 et en 1828? Elle l'était par le même parti qui la dénonce et qui la calomnie encore aujourd'hui ; mais alors, le parti libéral, le parti qui gouverne aujourd'hui, savait ce que voulaient dire ces imputations. Il savait que, sous le nom de philosophie, c'était la liberté même de l'esprit humain, la liberté de la conscience et de la pensée, qui était mise en cause. Et il est si vrai que lorsque la philosophie est en péril, la liberté de conscience se sent inquiète et menacée, qu'à la chambre des pairs, à côté de M. le ministre de l'instruction publique et de M. Cousin, qui défendent la philosophie, ceux qui ont élevé la voix pour la défense de l'enseignement philosophique sont des protestans : Ainsi hier M. Daunant aujourd'hui M. Pelet (de la Lozère). Nous savons bien qu'on dira que cette alliance entre le protestantisme et la philosolophie est un nouvel argument contre la phisolophie ; à nos yeux cela veut dire seulement

---

Feuilleton du Journal de La Haye. — 8 mai 1844.

UN HOMME SÉRIEUX. (1)

VIII.

Prosper se fraya un passage à travers les assistans, dont quelques-uns, auxquels il était inconnu, le regardaient avec surprise, ne concevant pas que cette figure incongrue fût admise dans le salon de Mme de Pontailly. Enchanté de l'effet qu'il produisait et dont il espérait qu'enragerait sa tante, Prosper s'avança vers elle, et, comme s'il eût été entraîné par la tendresse du népotisme, il se précipita dans ses bras. La marquise abhorrait, en public surtout, les scènes d'effusion, et tout ce que le prince de Condé parlant de Pichegru nommait des *embrassemens de corps-de-garde*. Elle se jeta donc en arrière pour se soustraire à cette menaçante accolade qu'elle n'évita pourtant qu'en partie.

— Monsieur, dit-elle alors à son neveu en lui lançant un regard de majesté offensée, il paraît que l'école de droit n'est pas celle du savoir-vivre. Ce n'est point ainsi qu'on aborde une femme. On peut lui baiser la main lorsqu'elle daigne vous la présenter mais, ces embrassades, même quand on est parent, sont d'un goût détestable.

— Ne vous fâchez pas, ma chère tante, répondit Prosper sans s'émouvoir ; je croyais qu'on ne baisait la main des femmes que lorsqu'elles étaient vieilles et vous êtes si jeune !

— Et vous si mal élevé, dit la marquise en baissant la voix, que je rougis d'être votre tante.

— Oh! vous rougissez, reprit l'étudiant, qui peut-être allait faire quelque impertinente allusion aux petits artifices de toilette qu'emploie parfois une femme aux approches de la cinquantaine, mais un regard suppliant de sa sœur l'arrêta. — Me permettez-vous de dîner avec vous dans ce modeste négligé? dit-il en revanche pour attirer l'attention de sa tante sur un costume où la fantaisie l'emportait sur la correction.

— Je ne vous invite pas, répondit la marquise en prenant son plus grand air.

— Que vous êtes bonne, ma chère tante! vous allez toujours au-devant de mes désirs.

L'étudiant s'inclina d'un air de moqueuse gratitude, et, content d'avoir mis sa tante de mauvaise humeur, il alla serrer cordialement la main de Pontailly.

— Te voilà, bon sujet, lui dit le vieillard ; incorrigible, à ce que je vois. A l'air de ma femme, je devine que tu viens déjà de lui débiter quelque sottise ; tu as tort. On ne doit jamais se brouiller avec sa tante lorsqu'elle est riche et sans enfans, et, si tu continues, tu finiras par te brouiller sérieusement avec la tienne.

— Hélas ! c'est fait, répondit Prosper avec une contrition affectée ; desgracié par sa tante, proscrit par son père, telle est, pour le moment, la condition de votre infortuné neveu. Si vous lui fermez aussi vos bras, il ne lui reste qu'à mourir.

— Je ne te fermerai pas mes bras, mais je te donnerai un conseil. Un peu d'étourderie se fait excuser, trop finit par déplaire à tout le monde. Qu'as-tu fait encore à ton père ?

— Rien du tout ; je suis le modèle des fils ; c'est mon père, au contraire, qui outrage toutes les lois divines et humaines. Ne parle-t-il pas de me mettre en pension?

— Il a raison ; si j'étais à sa place, il y a longtemps que cela serait fait.

— Vous, mon oncle, c'est bien différent.

— En quoi ?

— Vous êtes de l'ancien régime, et une mesure despotique ne serait qu'une application de vos principes ; mais mon père, un député du côté gauche, attenter à la liberté d'un citoyen, car je suis un citoyen...

— Pas encore, maître Prosper ; d'ailleurs, citoyen ou non, un fils doit avant tout obéir à son père.

— Ah! vous recevez M. de Moréal? dit en changeant de conversation l'étudiant, qui venait d'apercevoir le vicomte.

— Il est mon ami, répondit le vieillard, qui appuya sur ce mot, et je désire qu'il devienne le tien. Vous vous connaissez déjà, je crois?

— Oui, nous nous connaissons, dit Prosper, dont la physionomie était devenue soudain fort sérieuse.

— Dans le salon de ta tante, c'est à toi de le prévenir : va lui parler.

— Vous venez de me dire qu'un fils doit avant tout obéir à son père ; le mien, si je le consultais, me défendrait de me lier avec M. de Moréal ; cependant, puisque cela peut vous plaire, je vais le saluer.

L'étudiant se dirigea vers le vicomte, qui l'accueillit par un sourire amical.

— Vous vous rappelez notre entretien de ce matin ? lui dit-il en fronçant le sourcil ; à quand notre petite promenade à Saint-Mandé ?

— Comment ! mon cher Prosper, dit Moréal, vous persistez...

— L'entêtement est contagieux. Serez-vous libre demain matin ?

— Non. Après-demain si vous voulez.

— Après-demain soit. A huit heures du matin, à l'entrée du bois, des épées, chacun un seul témoin.

— C'est convenu, dit le vicomte d'un ton calme.

Les deux jeunes gens se séparèrent.

Un instant après, Moréal se rapprocha sans affectation d'André Dornier, qui faisait semblant d'examiner un album dans l'embrasure d'une fenêtre.

— Monsieur, lui dit-il d'un air hautain, je viens vous demander l'explication du regard que vous avez fixé sur moi lorsque je disais mes vers.

— Quand je suis au théâtre, j'ai l'habitude de regarder les acteurs, répondit Dornier d'un ton non moins dédaigneux.

— Vous n'êtes point au théâtre, et je ne suis pas un acteur. Permis à vous de trouver mes vers détestables, mais à vous défendu de me regarder insolemment.

— Je n'ai pas attendu votre permission, et voici comment je réponds à votre défense.

André Dornier arrêta sur le vicomte un regard de défi, et ils échangèrent pendant un instant une provocation muette, mais passionnée.

— Fort bien, reprit Moréal, vous comprenez à demi-mot : nous visons au même but, et nous nous gênons mutuellement. L'un de nous, est de trop.

— Si c'est un duel qu'il vous faut, je suis à vos ordres.

— Demain matin à huit heures, à l'entrée du bois de Vincennes ; je vous laisse le choix des armes.

— C'est bien, je serai au rendez-vous ; mais quittons-nous, M. de Pontailly

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'avant-hier.

que les protestans sentent que la liberté de conscience elle-même est intéressée dans les périls de la philosophie. Ils ne la défendent certes pas parce qu'elle serait [illegible] me ; ils la défendent parce qu'elle représente le principe de la tolérance civile ; ils la défendent parce qu'ils savent quels sont ses ennemis, et que ces ennemis sont les leurs.

En cédant aux injurieuses instances des ennemis de la philosophie, la chambre des pairs s'associe sans le vouloir, aux intentions du vieux parti réactionnaire : nous en sommes convaincus.

La première génération de ce parti a lutté depuis 1815 jusqu'en 1830 contre l'esprit libéral, et en 1830 elle a été vaincue : voila aujourd'hui la seconde génération de ce parti qui renouvelle le combat : elle espère que l'esprit libéral a vieilli et s'est assoupi : elle pense aussi qu'en parlant notre langage, en se servant des mots de liberté, elle pourra nous faire illusion sur ses projets. Déjà les protestans ont compris le but de ces projets, et ils se sont alarmés. Nous sommes convaincus que la même alarme se communiquera peu à peu au parti libéral ; nous sommes convaincus également que ce parti, quoiqu'il ait quinze ans de plus qu'en 1830, est encore le plus fort et le plus vivace, qu'il a derrière lui une génération qui n'est pas moins hardie et moins décidée que la génération de 1830 ; et voilà pourquoi nous verrions avec peine l'esprit réactionnaire entrer dans la chambre des pairs ; car nous sommes persuadés que la France n'obéirait pas au mouvement rétrograde qu'on voudrait lui imprimer. Que résulterait-il donc de là ? une séparation funeste entre l'esprit de la chambre des pairs et l'esprit du pays ; or ses séparations sont fatales, parce qu'elles ont à la fois pour effet d'ôter à l'opinion publique ses guides naturels et légitimes et d'ôter aux chambres la force qui leur vient de l'adhésion du pays.

— Voici comment les journaux libéraux de Paris apprécient l'amendement voté par la chambre des pairs dans sa séance du 4 mai : le *Journal des Débats* déplore qu'il ait été adopté ; non pas à cause de la portée qu'il a ; mais parce que c'est une concession à l'esprit réactionnaire, aux idées cléricales.

Le *Constitutionnel* prétend que, dans la discussion, le ministère joue un rôle triste ou ridicule, parce qu'il n'a aucune idée fixe sur la question. Quant à l'amendement adopté dans la séance d'hier, il le préfère tel qu'il est, parce que si l'on veut livrer, sous la forme d'une ordonnance royale, le programme du baccalauréat aux chances de la politique, il aime mieux que le conseil-d'état intervienne.

Le *Courier français* dit que l'amendement dépasse, dans sa portée, les conséquences actuellement prévues ; que c'est, sans nul doute, une expression de défiance contre l'enseignement philosophique universitaire ou libre, et une garantie offerte aux diverses communions religieuses contre les tendances de cet enseignement, mais qu'en résumé, loin d'y perdre, l'Université gagnera à cet amendement.

La *Démocratie pacifique* dit que la chambre des pairs, si elle est conséquente au principe de la distinction entre l'état et l'Université, qu'elle vient d'introduire dans la loi en votant l'amendement de la commission, doit supprimer l'autorisation préalable, et recourir, soit pour la surveillance, soit pour les examens, à des élémens neutres et représentant directement l'état.

Le *National* traite cet amendement de puérilité risible et dit que ce qu'il y a de sérieux dans ce vote, c'est une juste défiance contre l'Université, et notamment contre le conseil royal qui n'est qu'une coterie imbue du plus étroit esprit de corps.

Le *Siècle* regrette l'adoption de l'amendement tel qu'il a été interprété, parce qu'il mêle trop la politique à l'enseignement.

Le *Commerce* dit que c'est la condamnation du conseil royal.

Quant à la *Presse*, le journal non catholique le plus impartial, après le *Courrier français*, voici comment elle s'exprime :

Ce vote est d'une très-grande importance. Il fait entrer le projet de loi d'une façon nette et positive dans la voie de la séparation qu'il est si désirable de voir franchement établie entre l'Université enseignante et l'état tuteur impartial de l'enseignement public et privé. Encore quelques améliorations de cette nature, ajoutées à celles que la commission avait apportées au projet primitif, et la chambre aura non-seulement fait une loi sincère, mais encore une bonne loi.

L'*Université* de France essuye de vigoureuses attaques, et ce n'est pas du clergé seul que partent les coups. Voici ce qu'on lit dans une feuille ministérielle, le *Globe* :

Nous avouons ne pas comprendre les efforts que fait l'université pour conserver un monopole aussi contraire à la charte qu'au bon sens, et nous avons regretté que M. Cousin se soit donné tant de peine pour défendre la philosophie et sa philosophie ; la philosophie est sublime pour ceux qui la trouvent telle ; mais il nous semble qu'il devrait être permis à des catholiques de lui préférer la religion. Appelez les barbares, si vous voulez, ils ont le droit d'aimer mieux être barbares avec l'église que d'être civilisés avec vous. Est-ce donc une chose si terrible, quand accorder aux autres la liberté qu'on veut pour soi ; et à quoi bon avoir renversé le clergé ancien et sa tyrannie, pour lui substituer celle des professeurs ? si c'était une chose insupportable que d'être obligé d'apporter un billet de confession, est ce donc une chose tolérable que d'être obligé d'étudier l'ecclectisme ?

L'amendement de la commission nous paraît donc équitable, en ce qu'il enlève à l'université la direction exclusive des études et des méthodes, sans toutefois renoncer au concours de ses lumières ; et quand on réunit trois garanties comme celles du conseil royal de l'instruction publique, du conseil des ministres et du conseil d'état, nous ne croyons pas qu'on puisse garder des défiances raisonnables.

Affaires d'Espagne.

Une dépêche télégraphique de Madrid, en date du 2, porte que le ministère tout entier s'est retiré. La reine a accepté sa démission ; elle a chargé le général Narvaez d'en former un autre, dont M. de Miraflores fera partie. M. Bravo et ses collègues ont annoncé à S. M. qu'ils prêteraient leur appui à leurs successeurs. Madrid est tranquille.

Le ministre des finances, décidé à se procurer par un emprunt la somme nécessaire pour entreprendre avec sécurité la réorganisation de nos finances, s'est proposé de faire monter les valeurs de titres 3 %, papier souvent présenté comme la base du nouveau crédit dont les intérêts ont toujours été payés, e sur lequel doit avoir lieu l'opération de l'emprunt. Ses efforts étaient justes si les titres valent 40 p. %, mille millions nominaux produiront 400 effectifs dans le trésor ; le revenu annuel donnerait 30 millions, s'ils valaient 30 p. %, pas plus. Il serait nécessaire d'émettre mille trois cent trente-quatre millions, et le revenu annuel s'élèverait à 40. Rien de plus opportun que de chercher à élever le taux du papier que l'on pense émettre pour que la nation soit moins chargée. M. Carrasco s'est efforcé d'atteindre ce but par des opérations publiques, franches et généreuses. Le résultat de la prise à ferme des revenus du tabac a dépassé les espérances. Les valeurs de cette rente ont augmenté de 70 millions pour les besoins de la caisse d'amortissement. Les intérêts des titres 3 % qui existent actuellement en Espagne et à l'étranger, valent 28 millions ; les revenus de 1,000 de capital que l'on songe à émettre, doivent valoir 30 millions, reste un excédant de 50 millions par an des produits certains du tabac. M. Carrasco déclarait franchement aux amis du crédit national, qu'il se proposait de faire monter le 3 % à 4 %, les engageant à en acheter, de là une hausse qui ne fut motivée par aucune espèce de jeu, et l'on doutait si peu que ce papier s'élèverait à 40 que l'on disait l'emprunt projeté à ce taux.

On reproche au ministère de s'être servi de quelques fonds de l'état pour faire cette hausse ; nous ignorons ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette assertion, mais le ministère eût été coupable de ne pas agir ainsi, s'il le pouvait, pour soutenir le crédit national, il n'est pas de sacrifice que ne doive faire le gouvernement. Il ne s'agit pas ici d'agiotage, mais bien de consolider la paix, l'ordre public et le crédit du peuple espagnol qui dépendent des finances. Aujourd'hui le gouvernement anglais agit dans ce sens : il élève le 3 % à un taux qu'il n'a jamais eu, 97 % ; dans le but de convertir le 3 1/2 % à moindres frais. Nous avons répété plusieurs fois que l'intérêt de quelques soumissionnaires se trouvent dans la continuation du système de confusion, et qu'ils feraient les plus grands efforts pour obtenir qu'il dure toujours. Tel est le motif de l'opposition qu'ils font à l'emprunt ; les insinuations et les menaces les plus explicites ont été prodiguées dans ce sens ; mais que les ennemis audacieux de notre patrie craignent qu'il n'arrive enfin un jour où la nation les connaîtra et où le gouvernement usera de toute la sévérité nécessaire. Quels que soient les membres du ministère, leur premier devoir et leur plus grand intérêt, c'est de soutenir le crédit public. Nous espérons que les Espagnols qui combattent notre crédit cesseront enfin ces hostilités, pour se réunir avant tout aux amis de la prospérité du pays. (*El Castellano.*)

— Le même journal dit aussi :

Pourquoi change-t-on ou modifie-t-on le ministère ? suivant les uns, c'est parce qu'il ne cède pas à des exigences rétrogrades, et qu'il veut lever l'état de siége ; suivant les autres, c'est parce qu'il veut au contraire continuer ainsi ; et enfin d'après d'autres personnes, c'est parce qu'il existe des dissentimens entre les membres du cabinet et un personnage d'un pouvoir élevé. Restitution des biens du clergé, réforme de la constitution par décrets, cour des comptes, absolutisme..., tels sont, avec mille autres, les bruits qui courent. Les uns se figurent voir le trône abattu et l'anarchie triomphante, les autres croient à la victoire ou au carlisme ; espérons, cependant, que la crise passera bientôt et que l'état n'en sera pas ébranlé. Que se propose de faire un nouveau ministère ? c'est là une autre question qui naît de la première. Publiera-t-il les 21 décrets qu'un certain personnage a préparés dit-on, depuis 4 ou 5 ans et qui réforment tous les systèmes politiques, financiers, administratifs et judiciaires ? Entrera-t-il dans la voie constitutionnelle, convoquera-t-il de nouveaux cortès, ou bien publiera-t-il franchement l'absolutisme ? Les baissiers de la bourse profitent, en attendant, de cette situation et de la crainte qu'elle inspire, et ils ont déterminé aujourd'hui une baisse effrayante. Une terreur panique gagne tous les esprits, comme si le changement que l'on médite et que l'on redoute avait pour objet de ruiner le crédit espagnol sans aucun ménagement. On a cru que la sortie du ministère du comte de Santa-Olalla, aurait pour résultat l'abandon complet de ses plans de crédit et de réorganisation des finances et perpétueront le système de confusion.

La *Gazette Universelle* d'Augsbourg publie une correspondance de Londres qui confirme la nouvelle de l'abdication de don Carlos en faveur de son fils aîné le prince des Asturies. A ce qu'on assure, ce dernier est prêt entrer en négociation avec le gouvernement espagnol, afin de procurer à la Péninsule une tranquillité durable, dont ce malheureux pays a tant besoin après ces longues guerres civiles qui l'ont ébranlé dans sa base. Le nouveau prétendant, et avec lui toutes les puissances européennes, à l'exception de la France, voient dans un mariage de ce prince avec la reine Isabelle II, le moyen le plus sûr de concilier tous les intérêts et de mettre fin à cette guerre de partis.

La France seule ne paraît pas partager ces vues, bien qu'elle ne se soit pas prononcée ouvertement contre le mariage en question. Pendant les dernières négociations qui ont eu lieu à Bourges et qui eurent pour résultat l'abdication de don Carlos, ce lui-ci a joué un rôle tout-à-fait passif, et c'est bien plus l'influence étrangère qu'à une conviction intérieure qu'est dû l'acte d'abdication. On pense qu'au moyen d'une transaction entre les principes opposés en Espagne, dans laquelle le chef de la dynastie qui gouverne en France devrait jouer le principal rôle, on parviendrait à séparer le principe du carlisme espagnol de celui de la légitimité en France. La bonne harmonie qui déjà maintenant règne entre les cabinets des Tuileries et de Madrid, doit nécessairement contribuer aux nouveaux efforts tendant à gagner la confiance du parti royaliste en Espagne et isoler ainsi le parti légitimiste en France.

— Le journal *la Posdata* du 24, donne une nouvelle très-grave : Cette feuille assure qu'il existe dans les caisses de la Havane des documens irrécusables qui prouvent la justesse des plaintes relativement à la malversation des fonds publics sous la régence d'Espartéro. Ces documens sont deux récépissés, l'un de la somme énorme de 44,000 onces d'or, l'autre de 9,000, tirées des caisses de la Havane par ordre de l'intendant La Bua, et livrées à Londres. Cette accusation est très-grave, dit la *Postada* ; et nous espérons que le gouvernement de S. M. fera connaître au pays ce qu'il y a de vrai dans une affaire qui, si elle était telle qu'on la dit, serait le comble du scandale.

— Une lettre de Malaga, du 24 avril, donne des détails sur le mouvement des troupes et sur les dispositions prises pour l'expédition contre le Maroc.

On écrit aussi d'Algésiras, même date, que la frégate *Christine*, accompagnée d'un paquebot de guerre, était arrivée depuis deux ou trois jours, et venait de repartir pour Tanger, pour demander satisfaction de l'insulte faite à notre nation, dans la personne de son représentant. Probablement cette satisfaction ne sera pas accordée. Les Maures se préparent à la lutte, et une portion des tribus se rapprochent du côté du détroit. Dans cette prévision, le chef de nos forces navales a fait les préparatifs convenables en cas d'hostilités, et s'est fait suivre par les navires nécessaires, pour embarquer et envoyer en Espagne les consuls et les sujets espagnols qui voudraient quitter le Maroc. L'expédition est partie aujourd'hui, 24, pour sa destination. Hier [illegible]

---

nous surveille.

Les deux rivaux composèrent leurs physionomies et se séparèrent d'un air tranquille.

Six heures allaient sonner, et le salon se vidait peu à peu. Malgré son désir de prolonger sa visite et d'échanger encore avec la jeune fille qu'il aimait, quelques-uns de ces regards furtifs qui, dans le monde, sont souvent le seul bonheur permis à la passion, Moréal comprit qu'il fallait se retirer. Il prit congé de la marquise, qui lui octroya de la manière la plus gracieuse le droit de revenir, renouvela ses remerciemens à son protecteur, et, après avoir contemplé Henriette une dernière fois, il sortit. Dornier se retira un instant après, accompagné de Prosper, qui était trop orgueilleux pour essayer de rentrer en grace près de son père et de sa tante.

Lorsque les deux amis furent dans la rue, Prosper dit à Dornier :

—Je me bats après-demain.

—Et moi, demain, répondit le journaliste.

—Avec Moréal ?

—Oui ; et vous, avec qui ?

—Pardieu ! toujours avec Moréal. Il m'avait bien dit ce matin, l'endiablé qu'il est, qu'il s'arrangerait de manière à commencer avec vous.

Prosper raconta l'entretien qui avait eu lieu dans l'estaminet.

— Mais je n'en aurai pas le démenti, dit-il en finissant ; ce matin je n'avais, pour mobile que mon amitié pour vous et le désir de reconnaître une fois les services que vous me rendez en toute occasion ; maintenant, c'est pour moi une question d'amour-propre. Si, après avoir été prévenu, je me laissais escamoter mon duel, ce petit monsieur aurait trop le droit de se moquer de moi. Vous allez me promettre de me laisser passer le premier.

Les journalistes, en province surtout, sont exposés assez souvent à d'autres combats que ceux de la polémique. Lorsqu'il était entré dans cette carrière, Dornier en avait accepté les charges, et deux fois déjà il avait été obligé de quitter la plume pour l'épée. D'ailleurs, s'il n'était pas duelliste, il ne manquait point de courage, et, quoiqu'il se fût difficilement décidé à se battre sans y être pour ainsi dire contraint moralement, une fois son parti pris, il se présentait de bonne grâce sur le terrain. En cette occasion, il avait délibérément accepté la provocation du vicomte, qu'il regardait comme le plus sérieux obstacle à ses projets, parce que le but lui semblait assez tentant pour qu'il ne se laissât pas arrêter par un obstacle ; mais dans la proposition de l'étudiant lui présenta l'affaire sous un jour nouveau.

— Tout à l'heure j'ai fait une sottise, pensa-t-il ; au lieu de lutter de fanfaronnade avec ce jeune coq, j'aurais dû gagner du temps, ne fût-ce que quarante-huit heures. Mais qui pouvait prévoir la fantaisie belliqueuse de cet écolier ? Oui, j'ai fait une lourde sottise. Il fallait laisser le champ libre à ces deux étourdis. Vainqueur ou vaincu, Moréal n'aurait plus été à craindre ; car, mort, tout était dit, et, meurtrier du frère d'Henriette, c'était désormais entre elle et lui un abîme infranchissable, sans compter que, dans ce dernier cas, la petite serait devenue un parti magnifique. Quel besoin avais-je de gâter une si belle position ?

— Vous ne me répondez pas ? reprit Prosper ; je vous dis qu'il faut demain me céder votre place, sauf à prendre la mienne après-demain, s'il y a lieu.

— C'est impossible, répondit Dornier assez faiblement.

— Rien n'est impossible, et, si vous refusez, nous nous brouillerons.

— Je pourrais vous céder un plaisir, mais un danger....

— Je vous dis que c'est pour moi une question d'honneur. Je suis sûr que notre gentilhomme rit en lui-même du tour qu'il m'a joué, et c'est une satisfaction que je ne veux pas lui laisser. Voyons, est-ce arrangé ?

— Mais comment voulez-vous que je manque à un rendez-vous de cette nature ? Ce serait me déshonorer. Je suis inscrit le premier, je dois passer le premier.

— Erreur ; dès ce matin j'avais pris date ; mon titre est donc plus ancien que le vôtre. Quant au blâme que vous redoutez, nous allons trouver en dînant un moyen d'arranger cela de manière que l'homme le plus pointilleux n'ait pas de plus petit mot à dire.

Les deux amis entrèrent dans un restaurant du boulevard des Italiens, et, leur premier appétit apaisé, ils reprirent la discussion. Ainsi qu'il arrive souvent, plus André Dornier persistait dans ses objections, plus Prosper s'opiniâtrait à son projet. L'étudiant épuisa une foule de raisonnemens plus ou moins sophistiques pour convaincre son compagnon ; mais celui-ci, qui au fond n'attendait pour céder qu'un argument plausible, comprit qu'il était tout-à-fait impossible d'accepter sans honte un semblable arrangement, et il continua, bien malgré lui, à se retrancher derrière les grands mots d'honneur et d'amitié.

—Tout ce que vous me dites est inutile, dit-il à la fin à l'élève en droit d'un ton qui n'admettait pas de réplique ; si demain il vous arrivait malheur par ma faute, je ne me le pardonnerais jamais. C'est à moi de me battre le premier, et je me battrai.

—Ah ! tu le prends sur ce ton-là ! se dit Prosper, tout-à-fait irrité par la contradiction ; eh bien ! nous verrons.

L'étudiant venait de concevoir un plan, superbe selon lui, pour mettre André Dornier dans l'impossibilité de se battre le lendemain ; mais il n'eut garde de le lui communiquer.

—Il est huit heures et demie, dit-il en jetant sa serviette sur la table ; demandons la carte, et allons faire un tour à la porte Saint-Denis. Je serais bien aise de voir comment s'y comporte l'émeute.

Vingt minutes plus tard, les deux amis descendaient la pente du boulevard Bonne-Nouvelle.

A la fin de 1834, les émeutes avaient singulièrement dégénéré ; la guerre civile était réduite aux proportions d'un charivari ; la canne des agens de police avait remplacé la fusillade. L'émotion populaire, dont la seule image réjouissait le cœur du républicain Prosper, n'était plus qu'une scène assez bruyante, il est vrai, jouée par quelques jeunes prolétaires amis de toute espèce de tapage, et à laquelle assistaient un beaucoup plus grand nombre de promeneurs oisifs, attirés par ce spectacle gratuit. Voici comment se passait la représentation. Au commencement de la soirée, on voyait s'établir à la porte St-Denis et à la porte St-Martin deux pelotons de la garde municipale à pied, flanqués l'un et l'autre d'une escouade de sergens de ville et d'auxiliaires sans uniforme, mais reconnaissables à leurs longues redingotes bleues, à leurs physionomies peu gracieuses, et surtout à une énorme canne qui, si l'on en jugeait par leur vigoureuse apparence, n'était pas uniquement destinée à assurer leur marche. Quelques patrouilles de la garde municipale à cheval circulaient d'une porte à l'autre, surveillant chaque groupe, ainsi que les chiens des bergers surveillent un troupeau, avec cette différence cependant, qu'à la première alerte les cavaliers avaient pour consigne de tomber sur les moutons [illegible] mandés au plat de leurs sabres. Insensiblement la foule devenait plus compacte ; des bandes de jeunes citoyens en blouse arrivaient du boulevard de la ville et des faubourgs ; les rassemblemens se formaient ; on se pressait, on s'entassait, on sifflait, on huait, on entonnait des chants patriotiques ; la [illegible] était commencée. De temps en temps alors, une patrouille, quittant son [illegible] paisible, mettait ses chevaux au trot et balayait la chaussée du boulevard comme en automne un coup de vent emporte les feuilles mortes ; d'autres fois de l'un des postes d'infanterie s'élançaient une vingtaine de ces auxiliaires [illegible] peu avenants dont nous avons parlé ; brandissant leurs cannes en bâtonnistes consommés, ils se précipitaient sur le groupe voisin, saisissaient [illegible] quelques individus plus ou moins prévenus d'avoir sifflé, et, araignées [illegible] traînaient ces mouches étourdies dans un trou creusé à l'intérieur de la porte Saint-Denis, et qui d'escalier devenait en ce cas geôle provisoire. Vers [illegible] heures, la foule s'écoulait, les gardes municipaux rentraient dans leurs casernes, les mouchards dans leurs tanières ; on conduisait en prison une [illegible] de pauvres diables, qui, moins coupables que d'autres bien souvent, avaient eu le mauvais lot à la loterie de l'émeute, et tout était dit. Le lendemain on recommençait.

La suite à un prochain numéro.

navire anglais partit aussi de Gibraltar pour Tanger, sans doute pour se mettre en observation, en cas de rupture ou d'hostilités, peut-être il pourrait se présenter quelque complication.

Nouvelles d'Italie.

Rome, 22 avril. Au commencement, ou vers le milieu du mois prochain, le Saint-Père réunira en consistoire le collége des cardinaux. On s'y occupera essentiellement des affaires ecclésiastiques de Russie et d'Espagne.

Le général Bustamente, ancien président de la république du Mexique, est arrivé ici, venant de Naples. L'ex-président séjourne depuis deux ans en Italie.

Les relations commerciales entre la Prusse-rhénane et l'état de l'Eglise, prenant d'année en année plus d'extension, le gouvernement prussien a nommé un consul à Civita-Vecchia dans la personne de M. de Philippe. Jusqu'à présent la Prusse n'avait dans ce port franc qu'un vice-consul.

Le *Diario di Roma* publie dans son dernier numéro la nomination du cardinal Vannicelli au poste de légat de Bologne, en remplacement du cardinal Spinola, et celle du cardinal Gizi au poste de légat de Forli, en remplacement du cardinal Vannicelli.

A la place du cardinal Pacca, décédé il y a trois jours, le pape a nommé le cardinal Micara doyen du sacré collège.

Le cardinal Grimaldi est dangereusement malade.

Naples, 20 avril. — Ces jours derniers, le gouvernement a affermé de nouveau la perception des impôts tant du royaume de Naples que de la Sicile. Le bail a été adjugé à M. Benucci, si connu par son procès avec le prince Torlonia, moyennant une augmentation de 175,000 ducats pour Naples et 305,000 pour la Sicile. Le fermage de la perception des droits indirects et de ceux de consommation était déjà de 6,125,000 ducats pour la Sicile. Cette augmentation a causé une surprise générale, attendu que les affaires sont actuellement dans une stagnation complète, situation fâcheuse qui pourra être aggravée encore si la nouvelle récolte manque, et à cet égard on éprouve de graves inquiétudes à cause de la sécheresse continue.

On se flatte que le gouvernement emploiera les 800,000 ducats que le fermage lui rapporte en sus, à soulager la détresse du pays. Le contrat passé avec M. Benucci a été conclu pour six ans; le gouvernement lui a en outre adjugé la régie du soufre pour la somme de 200,000 ducats.

On écrit de Milan, 22 avril.

La tranquillité n'est entièrement rétablie ni ici dans l'Italie centrale, ni dans la basse Italie. Les tentatives d'insurrection se sont renouvelées sur plusieurs points, nommément dans la Calabre, et les arrestations continuent dans le royaume de Naples et dans la Romagne; les prisons sont tellement encombrées que c'est à peine si on peut trouver de la place pour les nouveaux prisonniers.

D'un autre côté, les réfugiés politiques déploient la plus grande activité pour faire triompher leurs idées et leurs projets, et tout porte à croire qu'ils n'ont pas renoncé à une invasion à main armée, mais qu'ils l'ont seulement ajournée à un moment plus favorable.

Des frontières d'Italie, 23 avril. Il paraît que l'on a signalé dans la Méditerranée et sur le littoral de la mer Adriatique quelques bâtimens sans pavillon, et que l'on soupçonne d'avoir à bord des individus qui projettent une descente sur les côtes, et veulent soulever l'Italie.

EXTÉRIEUR.

RUSSIE.

St.-Pétersbourg, 22 avril. S. M. l'empereur vient de conférer l'ordre de St.-André à S. A. le prince électoral et co-régent de Hesse.

— La *Gazette de Moskou* annonce que Mme la comtesse Zouboff, dame de l'ordre de Ste-Catherine, fille du célèbre Souvaroff, est décédée, le 30 mars, dans cette capitale, à l'âge de 68 ans.

PRUSSE.

Berlin, 2 mai : On assure généralement que M. de Bodelschwingh sera remplacé, comme ministre des finances par M. Flottwell, actuellement président supérieur de la province de Saxe. M. de Bodelschwingh serait chargé des fonctions du comte d'Alvensleben, ministre du cabinet qui, à cause de son âge avancé et de sa santé débile, désire se retirer des affaires et passer le reste de ses jours dans ses terres. Outre ce changement de ministère on s'attend à ce qu'au premier jour, il sera procédé à l'établissement d'un département spécial pour les affaires de commerce et de marine. M. de Rönne, notre envoyé près le gouvernement des Etats-Unis qui depuis quelque temps se trouve ici et s'occupe d'intérêts commerciaux, est désigné par l'opinion comme le candidat probable à la direction de ce nouveau département.

— Un ordre du cabinet porte que le projet de code pénal sera présenté de nouveau aux états. Les punitions corporelles seront rayées du code, et, relativement à la province rhénane, une commission est chargée de donner son avis sur les moyens de concilier le projet de code pénal avec l'institution du jury.

— Une discussion assez vive a eu lieu, il y a une huitaine de jours, entre le baron de Bulow, ministre des affaires étrangères, et le comte de West-moreland, ambassadeur d'Angleterre, au sujet de l'éternelle négociation sur le fer étranger. M. de Bulow se plaignit amèrement du rapport que l'ambassadeur a fait à son gouvernement au sujet d'une conférence antérieure de ces deux diplomates, comme aussi de divers articles publiés dans les journaux. Il est, au reste, décidé que la question de l'impôt sur le fer ne recevra pas sa solution avant la réunion des députés du *Zollverein*, laquelle aura lieu en septembre.

— M. le docteur Bunsen est devenu de la part de S. M. le roi l'objet de l'attention la plus bienveillante. On raconte à ce sujet le fait suivant. Dernièrement il a été fait dans la manufacture de porcelaine royale un portrait des plus accomplis de notre roi. Le monarque, à qui ce portrait fut remis, en loua beaucoup le travail et appela M. le conseiller intime Beuth pour le charger de faire faire un cadre de bronze qui fût digne de ce beau tableau, faisant entendre qu'il le destinait pour l'Angleterre. On vient d'apprendre que le cadre et le portrait ont été envoyés à M. Bunsen.

ANGLETERRE.

Londres, 4 mai. Le chancelier de l'échiquier a présenté avant-hier à la chambre des communes un bill apportant quelques modifications aux lois sur les caisses d'épargnes. Les principales de ces modifications sont :

1° Réduction de 2 1/4 p. à 2 p. par jour et par 100 livres de l'intérêt des fonds déposés;

2° Fixation à 20 L. au lieu de 30 L. le *maximum* que chaque individu peut déposer dans un an, et enfin fixation à 120 L. du *maximum* qu'un même individu peut avoir dans les caisses d'épargnes. Le bill a été lu une première fois sans opposition, et la seconde lecture en a été fixée à mercredi.

— A la chambre de lords, lord Campbell a demandé le comité sur le bill qu'il a présenté, il y a quelque temps, et dont l'objet est d'accorder la liberté sous caution aux personnes convaincues de félonie, lorsqu'elles en appellent à la cour des pairs des arrêts des cours qui les ont condamnées, pour demander la cassation des arrêts comme entachés d'erreur. Le lord chancelier s'est opposé à l'examen du bill en comité, par le motif que ce n'était qu'en vue du procès qui est pendant en ce moment à Dublin (procès O'Connell) qu'on l'avait présenté; il a demandé l'ajournement à six mois. Après une courte discussion, dans laquelle lord Brougham se déclare aussi pour l'ajournement du bill, la chambre vote dans ce sens, à une grande majorité.

— On écrit de Windsor, le 2 mai : On vient de recevoir ici la fâcheuse nouvelle qu'une partie des bois de Bagshot, appartenant au prince Albert, a été dévorée par les flammes. Hier matin on a découvert l'incendie qui avait déjà ravagé près de 700 acres de bois, la plupart jeunes chênes et sapins. On croit que le feu a été mis par quelques individus qui avaient autrefois la permission de venir glaner des branches mortes dans le bois, et qui se seraient vengés ainsi de ce qu'on leur a retiré dernièrement cette permission. A l'heure qu'il est le feu n'est pas encore entièrement éteint.

FRANCE.

Paris, 5 mai. M. le maréchal Soult a, dit-on, annoncé positivement qu'il quitterait le ministère et se retirerait dans son château de St.-Amand, aussitôt que la session actuelle sera close. On sait, du reste, que le maréchal a plusieurs fois manifesté ce désir, mais qu'on n'a pas eu beaucoup de peine à le persuader de conserver son portefeuille avec la présidence nominale du conseil.

— Aujourd'hui 5 mai, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Napoléon, un grand nombre de couronnes ont été déposées à la colonne de la place Vendôme et au tombeau de l'empereur aux Invalides.

— Le roi, la reine, LL. AA. RR. le duc de Nemours le prince de Joinville, le duc de Montpensier et Mme la duchesse de Kent ont été visiter le 4, à 2 heures, l'exposition des produits de l'industrie. Dans une première inspection, qui n'a pas duré moins d'une heure et demie, LL. MM. et LL. AA. RR. ont parcouru toutes les galeries sans exception. Mme la duchesse de Kent s'étant alors retirée, accompagnée de la reine et des princes, le roi a repris le cours de sa visite, et suivi de M. le ministre de l'agriculture et du commerce et des membres du jury d'exposition, a commencé sa visite de détail, en suivant d'abord la galerie des bronzes. S. M. a félicité plusieurs de MM. les exposans avec cette bienveillance inépuisable et cette variété de connaissances et de lumières qui attachent tant de prix et de distinction à ses éloges. A leur arrivée et à leur départ, et partout sur leur passage, LL. MM. ont été entourées des plus vifs témoignages de respectueuse sympathie, et saluées de vives acclamations. Le roi a daigné manifester l'intention de renouveler ses visites, afin de voir successivement, avec détail, les produits de diverses sortes et de témoigner ainsi de tout l'intérêt qu'il porte à toutes les branches de l'industrie nationale.

Dans sa visite au palais de l'industrie, S. M. voulait tout voir et tout connaître. Qui ne sait que le roi, dès ses plus jeunes ans, fut conduit dans nos fabriques, aussi bien que dans nos musées, qu'il visitait l'atelier de l'artisan et le plus humble réduit du pauvre? De cette libérale éducation sont résultées des impressions que rien n'efface. Le séjour de l'Angleterre, sol classique de l'industrie, n'a fait qu'accroître en lui ses premiers penchans. Les arts de la fabrique ne sauraient lui rester indifférens. Il s'arrête, il s'enquiert, il s'intéresse. A l'un, c'est un mot flatteur qu'il adresse; à l'autre, il fait une remarque utile, prouve par une question la connaissance d'un procédé, et montre à tous une instruction, une sympathie, dont tous ont lieu d'être charmés.

— Nous apprenons que le roi pendant la visite qu'il a faite hier à l'exposition a promis aux exposans de venir presque toutes les semaines examiner en détail les produits de l'industrie. S. M. paraissait fatiguée à 4 heures 1/2 lorsqu'elle a quitté les galeries.

— La 3e annulation de l'élection de M. Ch. Laffitte par la chambre des députés a produit une vive sensation à Louviers; on ne doute pas qu'à la prochaine élection, il n'obtienne une plus forte majorité que les fois précédentes. Ainsi le conflit est bien établi entre le pouvoir électoral et le pouvoir législatif. Le seul moyen de terminer la difficulté serait d'avoir recours à une enquête.

BELGIQUE.

Bruxelles, 6 mai. Aujourd'hui, un temps magnifique a favorisé la pose de la première pierre de l'entrepôt royal. Un concours immense de curieux remplissait l'enceinte réservée et les environs, des bateaux pavoisés aux couleurs nationales et étrangères garnissaient le bassin devant le nouvel entrepôt; les fondemens du nouveau bâtiment étaient eux-mêmes entourés de drapeaux aux couleurs des différentes nations commerciales.

La loge royale placée devant la façade latérale de l'entrepôt avait à sa droite les chasseurs de Chasteleer; les canonniers et la cavalerie de la garde civique occupaient la gauche.

Le roi est arrivé à une heure et quelques minutes, accompagné de la reine, du duc de Brabant et du comte de Flandre, ils ont été reçus et complimentés par M. Wyns, bourgmestre, les échevins et les membres du conseil communal. Ils se sont rendus devant la façade principale où devait être placée la 1re pierre et là, aux cris de *Vive le roi!* répétés par la foule, la première pierre a été posée, un discours a été prononcé par le bourgmestre, auquel le roi a répondu quelques paroles, la cérémonie a été terminée à 2 heures et demie.

Le plan de la façade du nouvel entrepôt, exécuté sur une très-grande échelle, se trouvait exposé au fond de la loge royale.

— On lit dans les journaux d'Anvers :

Cours de chirurgie oculaire du docteur Lusardi père, les lundis, mercredis et samedis de chaque semaine à 7 heures du soir, pendant une heure à l'Hôtel du Parc.

Commencé, et arrivé à sa 4e séance, un auditoire d'élite avait répondu à l'invitation de cet oculiste; plusieurs pièces artificielles et naturelles ont été admirées par les médecins qui y assistaient; ainsi qu'à différentes opérations pratiquées avec succès, telles que *Cataractes, Sirtules, Lacrimoles, Fichsoïs* du renversement des cils, *Strabisme*: mais c'est surtout dans les *pupilles artificielles* que M. Lusardi a fait preuve d'une grande textérité, fruit, nul doute d'une longue pratique.

Note. — Est-ce que M. Lusardi ne reviendra pas cette année en Hollande où les nombreux succès qu'il y a obtenus, ont fait justement apprécier son mérite comme oculiste.

VARIÉTÉS.

Vente d'objets ayant appartenu à Napoléon.

Nous empruntons au *Times* l'article suivant :

Le premier de ce mois a eu lieu à Londres la vente publique du mobilier ayant appartenu à sir Hudson-Lowe, parmi lequel se trouvaient une vingtaine d'objets qui servirent à l'empereur Napoléon, durant son séjour à Ste-Hélène. Voici la nomenclature de ces articles avec le prix auquel ils ont été adjugés. Un fauteuil à la voltaire en acajou, du cabinet de l'empereur, 15 liv. st. 5 sh. Un guéridon en acajou sur lequel Napoléon brûlait des pastilles, 6 guinées. Une table de bibliothèque à six pieds, en acajou et dont il se servait presque toujours pour écrire, 18 guinées. Un fauteuil en bambou incrusté d'ébène, détérioré par un usage fréquent, que l'empereur emportait souvent dans ses promenades autour de Longwood, 6 liv. st., un vieil encrier 5 livres sterl. Un vinaigrier en verre orné de la couronne et du chiffre impériaux, 1 liv. 6 sh., une glace de toilette mobile, supportée par des colonnes, 6 liv. 15 sh.; une commode en acajou à cinq tiroirs, 6 guinées; la décoration de l'ordre du *Lion Néerlandais, institué par Louis Napoléon* (1) en or et émail portée par Joseph Bonaparte et prise parmi les bagages de ce prince, à la bataille de Victoria, par un brigadier du 14e de dragons, 14 liv. st.; un très-beau portrait de l'empereur, peint d'après nature à Ste-Hélène, 11 guinées; l'ordre du *Dragon*, avec le collier enrichi de pierres précieuses, 10 liv. st. Une montre chronomètre de Breguet, avec chaîne et clef en or, faite pour marcher pendant 54 heures : il n'y eut que douze de ces montres de faites, par ordre de l'empereur qui les destinait à ses douze maréchaux, 23 guinées. L'objet marquant à cette vente était un tableau, contenant un médaillon qui renferme des mèches de cheveux de Napoléon et du roi de Rome, suspendu à trois cordons auxquels l'empereur portait les décorations de la légion-d'honneur, de la couronne de fer et de la réunion, le tout surmonté d'un aigle. L'identité de ces objets est constatée par un certificat de Marchand, premier valet de chambre de l'empereur et son exécuteur testamentaire, dont voici le texte : « Le 20 mars. J'ai donné d'amitié à M. Lemetheyer quelques cheveux de l'empereur Napoléon, coupés après sa mort et trois cordons de la légion-d'honneur, de la couronne de fer et de la réunion. Marchand. » La première offre qui fut faite pour ce tableau était de 50 guinées, mais il ne fut adjugé qu'au prix de 95 guinées.

— La bibliothèque du lieutenant-général sir Hudson-Lowe, va aussi être mise en vente publique. Elle est très-riche en dessins et en cartes topographiques, en livres français et italiens, en manuscrits persans et chinois, etc., et en éditions rares de diverses publications en langues étrangères. Mais la partie la plus intéressante de la bibliothèque est certainement celle qui a rapport à l'homme qui fut si longtemps sous la puissance de sir Hudson-Lowe. Le catalogue de la vente est déjà publié; on y remarque le lot suivant : *Lettres de Napoléon*, datées de Paris, à la fin de son règne, 2 volumes, avec le nom de Napoléon sur le côté, reliés en maroquin bleu, dorés sur tranches, 1816. Le livre le plus curieux dont être surtout : *Campagnes de 1813, 1814 et 1815*, 3 volumes avec plans. Sur ce dernier ouvrage, on trouve la note suivante, écrite par sir Hudson-Lowe : Toutes les remarques et les annotations au crayon qui se trouvent dans ce livre sont de la main de Napoléon Bonaparte, à qui j'envoyai l'ouvrage à Sainte-Hélène.

Académies et sociétés savantes étrangères.

Nouveau phosphore d'hydrogène. — On sait qu'un des composés gazeux d'hydrogène et de phosphore brûle spontanément à l'air et donne, quand on le dégage, le spectacle de bulles s'enflammant d'elles-mêmes en arrivant sur l'eau. Cette flamme, en apparence inexplicable, s'allumant à la surface d'un liquide qui a la réputation d'être l'éternel ennemi du feu est, avec la combustion du potassium sur l'eau, un des phénomènes les plus curieux de la chimie. Si Jean-Jacques l'avait connu il n'eût pas manqué de préférer ou de joindre cette merveille à sa fontaine d'Héron; un peu de phosphore de baryum dans le bassin de la fontaine eût produit des flammes comme sortant de l'eau et complété heureusement l'armement de sa petite expédition de physicien ambulant, qu'il raconte ou confesse avec tant de charme. C'est ce gaz qui émane de la terre phosphorée des cimetières, cause la nuit ces lueurs qui ont plus d'une fois effrayé l'ignorance et la superstition.

M. Paul Thénard, remarquant qu'il suffisait d'une faible quantité de ce fluide pour communiquer l'inflammabilité spontanée à l'hydrogène pur, pensa que ce phosphure pouvait tenir lui-même cette propriété d'une vapeur inconnue qui s'y trouvait mélangée. Il conçut l'idée de découvrir cette vapeur en la faisant passer à l'état liquide par le refroidissement. Dans ce but, il dégagea plusieurs litres du gaz hydrogène phosphoré qui devait renfermer le nouveau corps, et lui fit traverser un tube recourbé entouré de sel marin et de glace pilée, et subir ainsi un froid de vingt degrés. Bientôt il se déposa dans la partie déclive

(1) Le *Times* confond évidemment l'ordre de *Lion Néerlandais* fondé par Guillaume Ier, avec celui de l'*Union*, institué par Louis Napoléon Bonaparte, comme roi de Hollande, et changé plus tard en celui de la *Réunion* par Napoléon.

du tube un liquide transparent comme de l'eau : le *phosphore liquide d'hydrogène* était découvert.

Liquide a + 10°, gazeux a + 15, il se transforme rapidement en gaz hydrogène phosphoré, spontanément inflammable, et en phosphure d'hydrogène solide dès qu'on l'expose à la lumière solaire. Aussitôt qu'il a le contact de l'air, il prend feu vivement et brûle avec une lumière blanche très-intense accompagnée d'une épaisse fumée. La plus petite quantité de ce liquide rend spontanément inflammable le gaz hydrogène phosphoré qui n'a pas naturellement cette propriété, l'hydrogène pur, et probablement tous les gaz combustibles. Il serait dangereux de le manier même à la lumière diffuse; on le conserve dans un tube enveloppé de papier et plongé dans un mélange réfrigérant. Par cette découverte, très-favorablement accueillie par l'académie, M. Paul Thénard s'ouvre dignement la carrière où son père s'est illustré.

Question d'empoisonnement. — Il n'y a pas encore bien longtemps, quand le poison ne se trouvait plus dans les voies digestives, il échappait aux recherches, et avec lui disparaissait la preuve matérielle du crime. M. Orfila apprit à le trouver ailleurs, dans le sang, dans les viscères parenchymateux, etc., et surtout dans le foie, où l'absorption et la circulation le transportent. M. Orfila démontra également qu'après un assez long séjour au sein des organes, la substance toxique en était éliminée pour être définitivement jetée dehors par les sécrétions. Cette question, dont on sent la portée, étant à l'ordre du jour, nous croyons devoir l'exposer par une lettre qui aura plus d'autorité que nos paroles, puisqu'elle est de M. Orfila lui-même. Elle est adressée à M. le président de l'Académie :

Monsieur le président,

Permettez-moi d'attirer encore une fois l'attention de l'académie sur la *localisation* des poisons, et de lui rappeler certains faits qui mettront la commission à même de juger la question question avec équité et en parfaite connaissance de cause.

1° J'avais établi, dans mon premier mémoire sur l'arsenic, publié en janvier, 1836, que le sang tiré de l'aorte d'un chien empoisonné depuis une heure vingt-cinq minutes, par de l'acide arsenieux, contenait une quantité notable d'arsenic. (V. expér. 16°, p. 14.)

M. Chatima annoncé, en février dernier, à l'académie des sciences, qu'il avait extrait de l'arsenic et de l'antimoine, en traitant le sang qu'il avait pu recueillir sur les cadavres de huit chiens empoisonnés par une préparation arsenicale et antimoniale, et qu'il avait également obtenu de l'antimoine en analysant trois kil. de sang fourni par des malades soumis à l'action de l'émétique à haute dose.

Quel a dû être mon étonnement en lisant, dans le compte-rendu de la séance de l'académie du 28 janvier dernier, le passage suivant d'une note de MM. Flandin et Danger : « *Quel que soit le moment où l'on saigne un animal empoisonné par un composé métallique, on ne retrouve pas l'élément toxique dans le sang.* »

A cela je me bornerai à répondre que je suis prêt à montrer à la commission que cette assertion est complètement erronée.

2° On lit dans la même note « *que jusqu'ici, dans les expertises judiciaires, c'est dans le sang et dans le cœur, qu'on s'est plus particulièrement attaché à rechercher les substances toxiques.* » Cette assertion est au moins aussi erronée que la précédente; en effet, on ne pourra pas citer une seule expertise où l'on n'ait opéré que sur le sang et sur le cœur, lorsque l'on avait sa disposition le foie ou quelques autres organes. Je dirai plus, c'est que je ne connais pas de cas médico-légal où ces recherches aient uniquement porté sur le cœur.

3° Dans une lettre qu'il vient de publier, M. Flandin, pour mieux faire ressortir les droits qu'il croit avoir à la découverte de ce fait important, savoir : que le poison se trouve en quantité beaucoup plus considérable dans le foie que dans les autres organes, prétend *que dans mes expériences de laboratoire j'analysais d'ordinaire*, dans une seule et même opération, *le foie, la rate, les poumons, les reins et le cœur.* S'il en était ainsi, je serais mal venu à revendiquer pour moi l'idée mère dont il s'agit; mais cette assertion n'est pas plus exacte que les autres, ainsi que je viens le prouver en citant quelques passages de celles de mes publications que mon confrère invoque, à l'appui de son opinion, et que je regrette qu'il n'ait pas lues avec attention.

Les expériences sixième, dixième, seizième et dix-septième de mon premier mémoire sur l'arsenic, établissent positivement que j'ai agi *séparément* sur chacun des principaux organes. L'expérience seizième notamment fournit une preuve incontestable de l'exactitude des faits que j'avance. On y lit, en effet : « *Le cerveau contenait à peine de l'arsenic ; il y en avait un peu plus dans les poumons ; le cœur et les reins en renfermaient davantage, et à peu près autant l'un que l'autre : le foie et la rate en donnaient encore plus que les autres viscères.* J'ajouterai qu'en analysant le cadavre de Soufflard, j'ai agi *séparément* sur le foie, la rate et les poumons, et je puis encore montrer à la commission, si elle le désire, l'arsenic obtenu de chacun de ces organes. (Voyez page 44 de mon Mémoire.)

Mais c'est surtout dans mon travail sur l'*antimoine*, lu à l'académie, le 10 mars 1840, que le fait dont il s'agit est consigné de manière à ne laisser aucun doute. Sur *six* expériences écrites dans ce mémoire, *cinq* ont été faites en traitant les organes *séparément*. (V. expér. 3°, 5°, 6°, 7° et 8°), et je suis arrivé à cette conséquence que le foie et les reins contiennent beaucoup plus d'antimoine que les autres organes. (V, conclusion 6°, p. 147.)

Je ne terminerai pas cette lettre sans répondre au reproche qui m'est fait par M. Flandin, de considérer le corps de l'homme comme une éponge qui s'imbibe passivement. J'avoue qu'à cet égard, j'adopte entièrement la théorie de l'absorption de MM. Fodéré et Magendie. »

ORFILA.

Nous rendrons compte du travail de MM. Danger et Flandin à l'occasion du rapport dont il sera l'objet et qui fixera les points en litige. Ces deux chimistes ont annoncé un fait curieux, s'il se confirme, c'est la prédilection de certains poixsons pour certains organes où ils iraient se loger à l'exclusion plus ou moins absolue des autres. Mais, d'après M. Orfila, quelle que soit la substance vénéneuse, c'est toujours le foie qui en prend le plus.

Nouvelle opération qui ne guérit pas les bossus. — La question qui ait le plus vivement agité le monde chirurgical dans ces derniers temps, c'est la valeur d'une opération orthopédique que nous allons faire connaître. Un médecin s'était imaginé que les courbures anormales de l'épine se produisaient sous l'influence du raccourcissement des muscles situés du côté de la concavité de ces courbures, comme un arc dont on serre la corde. De ce principe il conclut naturellement que pour redresser la difformité, il fallait couper le muscle retracté. Et il se mit à couper des muscles, il en coupa beaucoup. L'opération fit du bruit, trop de bruit... La critique s'en émut et en dit son mot : on lui répondit par un procès.

Dans un important mémoire adressé à l'académie des sciences et a celle de médecine, M. Malgaigne vient de porter la cause devant ses véritables juges. Examinant sous toutes leurs faces les succès publiés, il arrive à ces conclusions :

Du 1er août 1839 au 1er juillet 1843, il y avait eu de traitées, à l'hôpital des enfans malades, soit dans le service orthopédique, soit à la consultation, 57 déviations de l'épine ; il ne parle que des traitemens complets. Sur ces 57 cas, on annonçait 24 guérisons complètes, 28 améliorations, 4 cas sans amélioration, 1 mort. De ces 57 malades, 30 avaient été traités dans le service même ; c'est sur ceux-là que j'ai fait porter mes vérifications, dit M. Malgaigne ; 1 est mort à l'hôpital, 5 sont en province et ont échappé aux recherches ; reste 24.

Sur ces 24, c'est toujours M. Malgaigne qui parle, pas une guérison. Six malades seulement ont éprouvé des améliorations partielles et durables portant principalement sur l'inclinaison du tronc ; encore, de ces 6 sujets, 2 ont gardé leur bosse et ont éprouvé d'autres accidens ; 2 ont vu leur difformité augmentée.

Il faut ajouter que plusieurs des opérés ont gardé des douleurs continues ou intermittentes, et que chez d'autres la section des muscles a amené une faiblesse musculaire des reins qui a réagi sur la force musculaire générale, de telle sorte que la *myotomie rachidienne* (section des muscles de l'épine) demeure une opération d'une utilité plus que douteuse en même temps qu'elle expose à des dangers réels.

Malheureusement, une lettre arrivée de Londres confirme pleinement les conclusions si écrasantes de M. Malgaigne. L'auteur de la lettre, M. le docteur Lantery, qui a suivi longtemps l'établissement particulier de l'orthopédiste, et vu les malades avant, pendant et après l'opération, a noté tous les accidens signalés par M. Malgaigne, et en six ans pas une seule guérison complète. C'est le coup de grâce de la myotomie rachidienne ; les commissions des deux académies n'auront plus qu'à l'enterrer, et la science sera déblayée d'une méthode funeste, qui n'a guère, il est vrai, abusé que son inventeur.

Dr MOREL-LAVALLÉE.

ANNONCES.

SALON DES VARIÉTÉS VAN AMSTERDAM,

ONDER DIRECTIE VAN

P. Boas en N. Judels,

staande met hun geheel nieuwe Schouwburg-Lokaal op het *Plein*, de eerste Tent van de Groote Societeit.

Woensdag, den 8 mei. — **De Ridder de St.-Georges**, nieuwe groote vaudeville in 3 bedrijven, naar het fransch vrij gevolgd door J. Pierre Boas, versierd met nieuwe decoratien, costumes en verder toestel. Na hetzelve: **Twee jaar afzijn of de Vergissing**, nieuwe vrolijke vaudeville, naar het Fransch (*la Rue de la lune*) vrij gevolgd door J. Pierre Boas; zullende de hoofdrollen in deze stukken door den Heer JUDELS vervuld worden.

Aanvang ten half negen uren.

SALON DES VARIÉTÉS

van den Heer J. E. DUPORT,

IN DE NES, TE AMSTERDAM.

Staande het nieuwe fraaije welingerigte Schouwburg-Lokaal, op het *Plein*, te 's Gravenhage.

Woensdag, den 8 Mei 1844. — **Phœbus, de Brieven- en Rekwestenschrijver**. Blijspel met zang in twee bedrijven; naar het Fransch.

NA HETZELVE:

De Barbierster van Meudon, blijspel met zang in één bedrijf naar het Fransch.

Aanvang des avonds ten half negen ure.

Prijzen der plaatsen : Eerste rang *f* 1.49. — Tweede rang *f* 1.00. — Derde rang *f* 0.50. 6384.

KONINKLIJKE ENGELSCHE PANTOMIMISTEN.

Voor de eerste maal in Holland met nieuwe

VOORSTELLINGEN, PERSONEEL, COSTUMEN EN DECORATIEN.

H. BOLENO, voormaals geassocieerd met den Heer LEHMAN, heeft de eer het Nederlandsch Publiek te berigten, dat hij met groote onkosten een uitgezocht gezelschap heeft bijeen gebragt, gekozen uit Hare Britsche Majesteits Koninklijke Theaters van London, Dublin en Edimburg. Decoratien, costumen, enz., zijn geheel nieuw vervaardigd, en zullen in allen opzigten, de goedkeuring van het geëerd publiek wegdragen.

De eerste voorstelling alhier zal bestaan uit :

Jamie van Aberdeen of de Dansende Schot.

Aan deze voorstelling zal worden toegevoegd een luisterrijk Indiaansch Drama, genaamd

De Ojibbeway Indian of de Hond van het Wrak.

Waarbij de wondervolle Hond *Hector* zijne buitengewone begaafdheden zal ten toon spreiden.

Eene Iersche Ouverture Pot-pourri, door het volle Orchest.

Te besluiten door een nieuw *Komiek Ballet Pantomime*, genaamd

ARLEQUIN PACHTER

of Pierrot en de Tooverboom.

Aanvang des avonds kwart over acht ure.

Prijzen der plaatsen : Eerste rang *f.* 1,99. — Tweede rang *f* 1.50. — Derde rang *f* 1.00. — Vierde rang 0.50.

THÉATRE DE PHYSIQUE

DE

D. L. BAMBERG,

Physicien de la Cour.

De concert avec M. R. Kinsbergen à la salle, située au Plein à La Haye.

Mardi 7 Mai. — *Ouverture de Spectacle.*

1° La Soirée Mystérieuse.
2° Le Palais Magique ou une Nuit à Pekin.
3° Les Affiches déjà destribuées, donnent les détails du reste de la Représentation.

La capacité et la disposition de la Salle, l'illumination les décorations ainsi que les costumes *à la Philippe*, ne laisseront rien à désirer, et l'artiste espère mériter les suffrages du public bienveillant, que cette fois loin d'être déçu trouvera les operations mécaniques dignes de son attention.

On commencera à 8 heures et demie du soir.

Les places peuvent être retenues au dit Salon pendant.

GRAND MAGASIN ET DÉPOT DE DRAPS ET D'ÉTOFFES.

A. VAN NOORDEN,

Rue dite *Spuistraat*, S, n° 302.

ÉTABLISSEMENT NOUVEAU A L'INSTAR DE CEUX DE PARIS ET DE LONDRES.

Le soussigné, recevant chaque semaine les dessins les plus nouveaux d'étoffes de pantalons et de gilets, etc., a l'honneur de prévenir le public qu'en vertu d'un contrat passé avec des fabricans il a la faculté à pouvoir rendre toutes les étoffes passées de mode ; de sorte que son Magasin contient continuellement les articles du dernier goût.

Le prix de ses articles exclut toute concurrence et la vogue dont jouissent ses Draps, ses Cachemires, etc., près du public fashionnable de La Haye et des environs rend témoignage de l'excellence des étoffes et du goût de la coupe.

Il s'efforcera à mériter de plus en plus la bienveillance de ceux qui l'honorent de leur confiance.

6317. **A. van Noorden.**

Hôtel des Bains à Schéveningue.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer que la **Table d'Hôte**, au dit Hôtel, sera ouverte dimanche le 26 mai prochain et dès lors tous les jours à 4 heures ; et que sous la bienveillante approbation de Monsieur le Chef commandant du Régiment de Dragons, la musique du régiment s'y fera entendre tous les dimanches à commencer dimanche le 19 de ce mois.

6385. **Donatus Switsar.**

HARAS DE VOLLENHOVEN.

Le lundi 20 mai à 10 heures du matin, **au Haras de Vollenhoven** près d'Utrecht, il sera procédé par le ministère de M. H. A. R. Vosmaer, notaire à Utrecht, à la vente aux enchères de quelques jeunes **Chevaux Anglais**, on pourra obtenir des listes contenant les noms des chevaux et les renseignemens nécessaires en s'adressant par lettres *affranchies*, au notaire Vosmaer à Utrecht ; au bureau du *Handelsblad* à Amsterdam, et du *Journal de La Haye*, on pourra voir les chevaux à l'établissement, de Vollenhoven, le 18 et 19 mai, depuis 9 jusqu'à 4 heures.

La vente se fera argent comptant. 6391.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 6 Mai.

		Int.	COURS 4 mai.	OUVERT.	FERMÉ.
Pays-Bas.	Dette active	2½	61	60⅞	60⅞
	Dito dito	3	—	75⅝	—
	Dito d.to	5	—	100 9/16	100 [illegible]
	Dito des Indes	5	100½	100½	100½
	Syndicat	4½	—	98 [illegible]	98 [illegible]
	Dito	3½	86 [illegible]	86 [illegible]	86 [illegible]
	Société de Commerce	4½	146	146	145 [illegible]
	Emprunt de 1836	4	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4	—	102 [illegible]	—
	Dito de Harlem		—	98 [illegible]	—
	Dito de Rotterdam		—	98 [illegible]	—
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
Russie.	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	106 [illegible]	—
	Dito 1828 & 1829	5	—	106 [illegible]	—
	Inscript. au Grand Livre	5	—	73	—
	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	93 [illegible]	—
	Emprunt de 1840	4	—	91 [illegible]	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	90 [illegible]	—
Espagne.	Passive	5	—	—	—
	Dette différée à Paris		—	7 [illegible]	—
	Defferred		—	—	—
	Ardoin	5	22	21 [illegible]	22
Autriche.	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	2½	—	—	—
France.	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne.	Actions 1836		—	—	—
Brésil.	Emprunt à Londres 1839	5	—	80	—
	Id. id. 1843	5	—	82 [illegible]	—
Portugal.	Obligations à Londres	2½	45 [illegible]	44 [illegible]	45

Il s'est manifesté peu d'activité dans les affaires de nos fonds nationaux aussi n'ont-ils presque pas varié.

Les espagnols étaient plus agréables, nonobstant la baisse qu'ils ont éprouvée à des bourses étrangères, et les affaires dans ces fonds étaient très considérables.

Les réalisations en fonds portugais continuent et les cours de ce fonds ont baisse de ½ p. c.

Cours de l'argent : prêt à garantie 3½ %; prol. 3½ %; escompte 2½ %.

Derniers prix à 5 heures : 2½ % 60⅞ à 15/16 ; Holl. 5 % 100 9/16 ; Société de Commerce 145⅝ ; Ardoins 22.

Bourse d'Anvers du 6 Mai.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % », — Ardoins, 5 % 21 ½. — Dette différée ancien, ». — Passive, 5 % ». — Lots de Hesse, 67 ½ P. — Cours après la Bourse (2½ heures). Ardoins, 21 15/16 A., ⅛ P. — Coupons, ».

Bourse de Londres du 4 Mai.

3 % Consol. 99 ¼, ⅜. — 2½ % Holl., 61 ½, ¾. — 5 % ». — 5 % 100¼, ½. (Nouv. Emp.) ». — Esp. 5 % 24 ⅞, ¾. — Id. 3 % ». — Port. 5 % 44 ½, ¾. — Id. (conv.) 5 % ». — Russes, ».

Bourse de Vienne du 30 Avril.

Métalliques, 5 % 110 ⅞. — Dito, 4 % 100 ½. — Dito, 3 % 77 ½. — Lots de 1834, ». — Actions de la Banque 1630.

LA HAYE, chez Léopold Lissenberg, Lage Nieuwstraat.